20	12 -08- 2005		12	1	EUR	05634 00222	
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.		A 1.

COMPTES ANNUELS EN EUROS

RAISON OU DENOMINATION SOCIALE : ***SOPARIND***

Forme juridique : ***Société anonyme***

Adresse : ***Av. de la Couronne*** N° : ***8*** Bte :

Code postal : ***1050*** Commune : ***Ixelles***

Registre : ***RC*** Greffe de : ***BRUXELLES*** N° : ***565966***

Numéro de TVA ou numéro national ***449.186.610***

DATE ***30 / 12 / 1992*** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du ***06 / 06 / 2005***

et relatifs à l' exercice couvrant la période du 01 / 01 / 2004 au 31 / 12 / 2004

Exercice précédent du 01 / 01 / 2003 au 31 / 12 / 2003

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui / ~~non~~ *

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l 'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

BONGRAIN JEAN NOEL, Administrateur
Place Eusebio Guell 12/13, E08034 Barcelone, ESPAGNE
Administrateur Début de mandat : 06/06/1998 Fin de mandat : 06/06/2010

BONGRAIN ALEX, Administrateur
Av. De La Couronne 8, 1050 Ixelles, BELGIQUE
Administrateur délégué Début de mandat : 06/06/1998 Fin de mandat : 06/06/2010

BONGRAIN ARMAND, Administrateur
Verger de la Ronchere 21, F 79999 St Nom La Breteche, FRANCE
Administrateur Début de mandat : 06/06/1998 Fin de mandat : 06/06/2010

(éventuellement suite page A 1bis.)

Nombre total de pages déposées : ***12*** Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet : ***9, 10, 11, 12, 13***

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)
BONGRAIN ALEX
Administrateur delegué

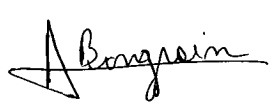

* Biffer ce qui ne convient pas.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page A 1 .)

(éventuellement suite page A 1 ter.)

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 78 et 82 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du revisorat d'entreprises.

- Une mission de vérification ou de redressement des comptes annuels a-t-elle été confiée à un expert-comptable inscrit au tableau des experts-comptables externes de l'Institut des Experts-Comptables ou à un reviseur d'entreprises ? ~~OUI~~ / NON [1].

Si OUI, doivent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou reviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de l'Institut des Experts-Comptables ou de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises ainsi que la nature de sa mission (A. Tenue des comptes de l'entreprise[2]; B. Etablissement des comptes annuels[2]; C. Vérification de ces comptes; D. Correction de ces comptes).

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

[1] Biffer ce qui ne convient pas.

[2] Mention facultative.

1. BILAN APRES REPARTITION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF			
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	13 733 577	10 723 563
I. Frais d'établissement	20		
II. Immobilisations incorporelles (ann. I, A)	21		
III. Immobilisations corporelles (ann. I, B)	22/27	440 296	430 282
A. Terrains et constructions	22	440 296	430 282
B. Installations, machines et outillage	23		
C. Mobilier et matériel roulant	24		
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. Immobilisations financières (ann. I, C et II)	28	13 293 281	10 293 281
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	163 522	246 075
V. Créances à plus d'un an	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3		
A. Stocks	30/36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41		42 533
A. Créances commerciales	40		
B. Autres créances	41		42 533
VIII. Placements de trésorerie (ann. II)	50/53	130 000	180 000
IX. Valeurs disponibles	54/58	33 522	23 542
X. Comptes de régularisation	490/1		
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	13 897 099	10 969 638

TVA	449.186.610	SOPARIND	A 3.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	10/15	13 888 474	3 180 060
I. Capital (ann. III)	10	11 126 247	329 748
A. Capital souscrit	100	11 126 247	329 748
B. Capital non appelé (-)	101		
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13	32 975	32 975
A. Réserve légale	130	32 975	32 975
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133		
V. Bénéfice reporté	140	2 729 252	2 817 337
Perte reportée (-)	141		
VI. Subsides en capital	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16		
VII. A. Provisions pour risques et charges (ann. IV)	160/5		
B. Impôts différés	168		
DETTES	17/49	8 625	7 789 578
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. V)	17		
A. Dettes financières	170/4		
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	172/3		
2. Autres emprunts	174/0		
B. Dettes commerciales	175		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. Dettes à un an au plus (ann. V)	42/48	8 625	7 789 578
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42		
B. Dettes financières	43		
1. Etablissements de crédit	430/8		
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44		
1. Fournisseurs	440/4		
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45		
1. Impôts	450/3		
2. Rémunérations et charges sociales	454/9		
F. Autres dettes	47/48	8 625	7 789 578
X. Comptes de régularisation	492/3		
TOTAL DU PASSIF	10/49	13 897 099	10 969 638

2. COMPTE DE RESULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
I. Produits et charges d'exploitation			
Chiffres d'affaires } *mentions facultatives*	70	11 259	11 259
Approvisionnements, marchandises ; services et biens } *mentions facultatives*	60/61	11 476	6 440
A.B. Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61		4 819
Marge brute d'exploitation (solde négatif) (-)	61/70	(217)	
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. VI, 2) (-)	62		
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles (-)	630	(9 985)	(9 985)
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations - , reprises +)	631/4		
F. Provisions pour risques et charges (dotations -, utilisations et reprises +)	635/7		
G. Autres charges d'exploitation (-)	640/8	(57 124)	(1 610)
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (+)	649		
Bénéfice d'exploitation (+)	70/64		
Perte d'exploitation (-)	64/70	(67 326)	(6 776)
II. Produits financiers	75	3 605	28 701
Charges financières (-)	65	(9 051)	(9 529)
Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65		12 396
Perte courante avant impôts (-)	65/70	(72 772)	
III. Produits exceptionnels	76		
Charges exceptionnelles (-)	66		
Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	70/66		12 396
Perte de l'exercice avant impôts (-)	66/70	(72 772)	
IIIbis. Prélèvements sur les impôts différés (+)	780		
Transferts aux impôts différés (-)	680		
IV. Impôts sur le résultat (-) (+)	67/77	450	581
Bénéfice de l'exercice (+)	70/67		12 977
Perte de l'exercice (-)	67/70	(72 322)	
V. Prélèvements sur les réserves immunisées (+)	789		
Transferts aux réserves immunisées (-)	689		
Bénéfice de l'exercice à affecter (+)	(70/68)		12 977
Perte de l'exercice à affecter (-)	(68/70)	(72 322)	

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. **Bénéfice à affecter**	70/69	2.745.015	2.817.336
Perte à affecter (-)	69/70		
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68		12.977
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	(72.322)	
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790	2.817.337	2.804.359
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690		
B. **Prélèvements sur les capitaux propres**	791/2		
C. **Affectations aux capitaux propres** (-)	691/2	(15.763)	
1. au capital et aux primes d'émission	691	15.763	
2. à la réserve légale	6920		
3. aux autres réserves	6921		
D. 1. **Bénéfice à reporter** (-)	693	(2.729.252)	(2.817.337)
2. **Perte à reporter**	793		
E. **Intervention d'associés (ou du propriétaire) dans la perte**	794		
Bénéfice à distribuer (-)	694/6		
1. Rémunération du capital	694		
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

3. ANNEXE

I. ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif)	Codes	B. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (rubrique 22/27 de l'actif)	Codes	C. IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)
a) VALEUR D'ACQUISITION						
Au terme de l'exercice précédent	8019		8159	479.668	8355	10.293.281
Mutations de l'exercice :						
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		8169	19.999	8365	3.000.000
. Cessions, désaffectations et retraits (-)	8039		8179		8375	
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	8049		8189		8385	
. Autres mutations (+) (-)					8386	
Au terme de l'exercice	8059		8199	499 667	8395	13 293 281
b) PLUS-VALUES						
Au terme de l'exercice précédent			8209		8405	
Mutations de l'exercice :						
. Actées			8219		8415	
. Acquises de tiers			8229		8425	
. Annulées (-)			8239		8435	
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)			8249		8445	
Au terme de l'exercice			8259		8455	
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR						
Au terme de l'exercice précédent	8069		8269	49.386	8465	
Mutations de l'exercice :						
. Actés	8079		8279	9.985	8475	
. Repris car excédentaires (-)	8089		8289		8485	
. Acquis de tiers	8099		8299		8495	
. Annulés à la suite de cessions, désaffectations et retraits (-)	8109		8309		8505	
. Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)	8119		8319		8515	
Au terme de l'exercice	8129		8329	59 371	8525	
d) MONTANTS NON APPELES						
Au terme de l'exercice précédent					8535	
Mutations de l'exercice (+) (-)					8545	
Au terme de l'exercice					8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c) - (d)	8139		8339	440 296	8565	13 293 281

II. A. PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation au sens de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 (comprise dans la rubrique 28 de l'actif), ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant 10 % au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE TVA ou du NUMERO NATIONAL	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+) ou (-) *(en unités de devise)*	
SA SODIPAG S.A. *AV DE SEGUR 65* *F75007 Paris, FRANCE*				*31/12/2004*	*EUR*	*1 000*	*100*
Actions ordinaires au porteur	*90092*	*79,92*					
SA VAUBAN DEVELOPPEMENT *Av de Segur 65* *F75007 Paris, FRANCE*				*31/12/2004*	*EUR*	*1 000*	*100*
Actions ordinaires au porteur	*1*	*1,00*					
SA SPAGNY *Av de Segur 65* *1000 Bruxelles 1, FRANCE*				*31/12/2004*	*EUR*	*1 000*	*100*
Actions ordinaires au porteur	*15052*	*22,67*					

II. B. LISTE DES ENTREPRISES DONT L'ENTREPRISE REPOND DE MANIERE ILLIMITEE EN QUALITE D'ASSOCIE OU DE MEMBRE INDEFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles l'entreprise est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, l'entreprise précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A ou B) défini en bas de page.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE TVA ou du NUMERO NATIONAL	Code éventuel (*)

(*) Les comptes annuels de l'entreprise :

A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque Nationale de Belgique par cette entreprise ;

B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 3 de la directive 68/151/CEE.

III. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)			
- Au terme de l'exercice précédent	8700	329.748	xxxxxxxxxxxxxxxxx
- Modifications au cours de l'exercice :			
Augmentation de capital		10.780.736	45.181
Incorporation de reserves		15.763	1
- Au terme de l'exercice	8701	11 126 247	xxxxxxxxxxxxxxxxx
2. Représentation du capital			
Catégories d'actions			
Actions ordinaires sans designation de valeur nominale		329.748	13.302
Actions ordinaires sans designation de valeur nominale (acte		10.796.499	45.182

	1. Montant non appelé (rubrique 101)	2. Montant appelé non versé
B. CAPITAL NON LIBERE		
Actionnaires redevables de libération		
(suite éventuellement page)		
TOTAL 871		

	1. Montant du capital détenu	2. Nombre correspondant d'actions
C. ACTIONS PROPRES détenues par		
- la société elle-même 872		
- ses filiales 873		
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS		
1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION		
. Montant des emprunts convertibles en cours 8740		
. Montant du capital à souscrire 8741		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre 8742		
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION		
. Nombre de droits de souscription en circulation 8745		
. Montant du capital à souscrire 8746		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre 8747		
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT 8751		

	1. Nombre de parts	2. Nombre de voix qui y sont attachées
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL 876		
Dont : - détenues par la société elle-même 877		
- détenues par les filiales 878		

G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise : voir page 17

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du chapitre II de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 relatif aux comptes annuels des entreprises.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants : .....

Ces dérogations se justifient comme suit : .....

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise : .....

Les règles d'évaluation [ont] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent ; dans l'affirmative, la modification concerne : .....

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de ..... *EUR*.

Le compte de résultats [~~en~~] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur ; dans l'affirmative, ces résultats concernent : .....

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant : .....

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] : .....

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire : .....

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise : .....

II. Règles particulières

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif : .....

Frais de restructuration :
Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [~~ont~~] [n'ont pas] été portés à l'actif ; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit : .....

Immobilisations incorporelles :
Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend ..... *EUR* de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [~~ont~~] [n'est pas] supérieure à 5 ans ; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit :

Immobilisations corporelles :
Des immobilisations corporelles [~~ont~~] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice ; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit : .....

Amortissements actés pendant l'exercice :

Actifs	Méthode L *(linéaire)* D *(dégressive)* A *(autres)*	Base NR *(non réévaluée)* R *(réévaluée)*	Taux en % Principal Min - Max	Taux en % Frais accessoires Min - Max
1. Frais d'établissement ***Frais d'établissement***	L	NR	100,00 - 100,00	100,00 - 100,00
2. Immobilisations incorporelles ***Immobilisations incorporelles***	L	NR	0,01 - 100,00	0,01 - 100,00
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux * ***Batiments***	L	NR	3,00 - 3,00	3,00 - 3,00
4. Installations, machines et outillage * ***Installations, Machines et outil***	L	NR	10,00 - 33,33	10,00 - 33,33
5. Matériel roulant * ***Materiel roulant***	L	NR	10,00 - 33,33	10,00 - 33,33
6. Matériel de bureau et mobilier * ***Materiel de bureau et mobilier***	L	NR	10,00 - 33,33	10,00 - 33,33
7. Autres immobilisations corporelles ***Autres immo.corp***	L	NR	0,01 - 100,00	0,01 - 100,00

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :
- montant pour l'exercice : ..... *EUR.*
- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : ..... *EUR.*

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Immobilisations financières :

Des participations [~~ont~~] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice ; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit : .....

.....

.....

.....

Stocks :

Les stocks sont évalués à leur **valeur d' acquisition** calculée selon la méthode *(à mentionner)* du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la **valeur de marché** si elle est inférieure :

1. Approvisionnements : .....

.....

.....

2. En-cours de fabrication - produits finis : .....

.....

.....

3. Marchandises : .....

.....

.....

4. Immeubles destinés à la vente : .....

.....

.....

Fabrications :

- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [~~inclut~~] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ ..... % leur valeur comptable. *(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).*

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :

Le passif [comporte des] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en *EUR* sur les bases suivantes : .....

Cours officiel fixing 31/12

.....

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels : .....

Cours fixing officiel 31/12

.....

Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif *(article 46bis, § 3 de l'arrêté royal du 8 octobre 1976)*, les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : ..... *EUR.*